

bulletin réponse

à retourner à :

JP COM • 75, Avenue Clémenceau - 14000 CAEN

Tél: 02 31 27 19 18 - Fax: 02 31 27 19 17

e-mail : jpc@jpc.com

www.jpc.com

Spécialité : Gynécologue Pédiatre Sage-Femme
 Puéricultrice Autres (.....)

Nom Prénom.....

Adresse.....

Code Postal..... Ville.....

Tél..... Fax.....

e-mail.....

DROITS D'INSCRIPTION

Comprenant déjeuner, pauses et communications

	Médecin	Sage-Femme/Puéricultrice
1/2 journée (jeudi à partir de 14h)	<input type="checkbox"/> 90 €	<input type="checkbox"/> 70 €
1 jour 1/2 (jeudi à partir de 14h et vendredi)	<input type="checkbox"/> 250 €	<input type="checkbox"/> 220 €
1 jour (vendredi)	<input type="checkbox"/> 190 €	<input type="checkbox"/> 160 €

Confirmez votre participation à un atelier

<input type="checkbox"/> atelier 1	<input type="checkbox"/> atelier 4
<input type="checkbox"/> atelier 2	<input type="checkbox"/> atelier 5
<input type="checkbox"/> atelier 3	

RÉSERVATION HÔTELIÈRE

Domaine de l'Amirauté*** (Lieu du Congrès)
comprenant chambre et petit-déjeuner

	Single	Double	Triple
Chambre Confort	<input type="checkbox"/> 140 €	<input type="checkbox"/> 170 €	<input type="checkbox"/> 200 €

Pour le week-end : nous consulter Préciser 1 lit 2 lits

Date d'arrivéeavril 2017 Date de départavril 2017

Tarif de la chambre (selon le type choisi)x.....nuit(s) =€

RÈGLEMENT

Ci-joint le règlement de.....€

Par chèque bancaire (établi à l'ordre de "JPCOM-Gypom")

Renseignements & inscriptions

JP COM

75, Avenue Clémenceau - 14000 CAEN

Tél: 02 31 27 19 18 - Fax: 02 31 27 19 17

e-mail : jpc@jpc.com

www.jpc.com

Formalités

Une inscription n'est retenue que si elle est accompagnée d'un règlement ou d'une prise en charge par la Formation Médicale Continue ou autres collectivités. Une inscription prise est considérée comme définitive et non remboursable à partir du 1er mars 2017. Avant cette date, des frais de dossier de 50 € seront déduits de tout remboursement.



Hôtel de l'Amirauté

Touques

14800 DEAUVILLE

Tél : 02 31 81 82 83

Fax : 02 31 81 82 93

hotel@amiraute.com

Accès voiture

Autoroute A-13,
sortie Deauville - Trouville (A-935)
après la sortie de l'autoroute
suivre la nationale 177,
au rond-point, 2^{ème} à droite
vers Trouville, puis 2^{ème} feu à gauche

Accès train

Au départ de la gare St-Lazare
grandes lignes vers Caen - Cherbourg
ou direct Deauville

17^{èmes} Journées de Gynécologie, de Pédiatrie néonatale, d'Obstétrique et de Médecine périnatale

Hôtel de l'Amirauté **DEAUVILLE**
27 et 28 avril 2017

Secrétariat scientifique
G. Benoist - M. Dreyfus
J. Gondry - L. Marpeau
P. Naepels - E. Verspyck

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 25 14 01 708 14 auprès du Préfet de la région Basse-Normandie
Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat

Jeudi 27 Avril 2017

Médecine Fœtale en Pratique :

14h00 **Echo LIVE - session imagerie et vidéo**

- ▶ Exploration des organes abdominaux
Luc Durin (Caen)
- ▶ Exploration de la fosse postérieure
Marie Brasseur (Rouen)
- ▶ Présentation de cas cliniques et quizz
Guillaume Benoist (Caen), Philippe Naepels (Amiens), Eric Verspyck (Rouen)

16h00 Pause

16h30 - 18h30 **Ateliers**

- 1 Rythme Cardiaque Fœtal
Ségolène Lanta (Amiens), Anne Villot (Caen)
- 2 IVG hors hospitalisation
Isabelle Asselin (Caen), Patrick Fournet (Rouen), Abdou Nasredine (Amiens)
- 3 Annonce d'une malformation fœtale
Anne Bellot (Caen), Sophie Bonnet (Rouen), Pascal Corde (Amiens)
- 4 Réparation épisiotomies - déchirures
Emmanuel Closset (St-Quentin), Marie-Agnès Poulain (Amiens)
- 5 L'encéphalopathie néonatale précoce du nouveau-né à terme et sa prise en charge par l'hypothermie
Bernard Guillois (Caen), Stéphane Marret (Rouen), Pierre Tourneux (Amiens)

19h00 - 20h30 **Symposium : Dépistage prénatal des trisomies sur sang maternel**

Modérateur : *Guillaume Benoist (Caen)*

- Dépistage combiné du premier trimestre : les critères de qualité
Sophie Degré (Le Havre)
- DPANI : performances du dépistage et enjeux actuels
Guillaume Benoist (Caen)
- DPANI en pratique de soins : état des lieux dans nos 3 régions
Alain Diguet (Rouen), Charles Muszynski (Amiens), Arnaud Molin (Caen)

Vendredi 28 Avril 2017

Actualités dans la prééclampsie

Modérateurs : *Michel Dreyfus (Caen), Stéphane Marret (Rouen)*

- 9h00 Risques spécifiques attendus chez les grands prématurés
Isabelle Guellec (Paris)
- 9h30 La mesure de la protéinurie en 2017
Alexandre Hertig (Paris)
- 10h00 Prise en charge post-natale et devenir maternel à long terme
Bruno Hurault de Ligny (Caen)
- 10h30 Biomarqueurs de la prééclampsie : urgent d'attendre ?
Vassilis Tsatsaris, Jean Guibourdenche (Paris)
- 11h00 PAUSE
- 12h00 **Lecture**
" La révolution génomique : Comment la réussir ? "
Thierry Frebourg (Rouen)
- 13h00 DÉJEUNER - CAFÉ & VISITE DES STANDS
- ## Prise en charge du travail, les bonnes pratiques
- Modérateurs : *Jean Gondry (Amiens), Eric Verspyck (Rouen)*
- 14h30 Déclenchement du travail sur col favorable
Elizabeth Grossetti (Le Havre)
- 15h00 De Dublin à Caen : la fin du dogme de la direction systématique du travail
Delphine Vardon, Gael Beucher (Caen)
- 15h30 Interprétation du RCF : comment améliorer son expertise ?
Franck Perrotin (Tours)
- 16h00 La prématurité à membranes intactes : RPC 2016
Guillaume Benoist (Caen)
- 16h30 CLÔTURE DES JOURNÉES

Durée de la formation : 14h

Développement de compétences

L'appréciation des résultats et les procédures d'évaluation se concrétiseront par la soumission d'une fiche d'évaluation remise à la fin de la formation. Une attestation, précisant la nature, les acquis et la durée de la session, sera remise au bénéficiaire à l'issue de la prestation. Programme de la formation joint

Les droits d'inscriptions couvrent l'intégralité des frais engagés de l'organisme de formation pour cette session.

JPCom

SIRET 381 080 209 000 46
RCS Caen B 381 080 209
Code NAF 8230 Z
EURL au capital de 7623 €

Conformément à l'article L441-6 du code de commerce, des pénalités de retard sont dues à défaut de règlement le jour suivant la date de paiement figurant sur la facture. Le taux d'intérêt de retard est égal à 3 fois le taux d'intérêt légal en vigueur à la date d'échéance. Prix nets, pas d'escompte pour paiement anticipé. Les pénalités de retard sont exigibles sans qu'un rappel soit nécessaire. Une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 € est également exigible de plein droit en cas de retard de paiement, une indemnisation complémentaire peut être réclamée sur justificatifs. Non soumis à TVA au titre de la formation.

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 25 14 01 708 14 auprès du Préfet de la région Basse-Normandie.

Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat. Le paiement s'effectuera à l'issue de la manifestation ou selon les modalités pré-établies avec l'entreprise et l'OPCA.

Nombre de participants : 500

Conformément à l'article R6353-1

